

## Communiqué de presse

Nouvelles technologies de sélection

### Initiative pour la protection des aliments

**Dübendorf, le 27 février 2026 – L'association « Les variétés de demain » ne veut pas d'un statu quo dans le domaine de la sélection végétale. La Suisse ne devrait pas se fermer à une production alimentaire innovante et durable.**

L'association pour des denrées alimentaires sans OGM a déposé aujourd'hui l'initiative pour la protection des aliments. Les initiants rejettent ainsi complètement l'innovation dans le domaine de la sélection végétale en Suisse. Cela est en contradiction avec le statut de la Suisse en tant que pôle de recherche, avec l'objectif d'une production alimentaire durable et avec le développement international. Rien qu'en Allemagne, plus de 200 projets de recherche végétale utilisant de nouvelles technologies de sélection sont enregistrés.

De nombreux pays traitent juridiquement les plantes issues des nouvelles technologies de sélection de la même manière que celles issues de la sélection conventionnelle. L'UE s'est elle aussi engagée sur cette voie. Afin d'éviter des entraves au commerce et la discrimination des producteurs indigènes, la réglementation suisse des nouvelles technologies ne devrait pas s'en écarter trop fortement.

Les initiants veulent soumettre les nouvelles technologies de sélection à la loi sur le génie génétique en vigueur. Lorsque celle-ci a été élaborée il y a plus de 20 ans, les nouvelles technologies de sélection n'existaient pas encore. Souvent, les nouvelles techniques de sélection ne sont plus utilisées pour créer de nouvelles variétés végétales, mais plutôt pour sélectionner plus rapidement et plus précisément des plantes comparables à celles issues de la sélection traditionnelle. Ces méthodes permettent par exemple de rendre les plantes plus résistantes et de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour ces raisons, ces technologies doivent être réglementées différemment. L'association « Les variétés de demain » salue la décision du Conseil fédéral de réglementer les nouvelles technologies dans une loi distincte. Toutefois, certaines adaptations sont encore nécessaires pour que ces technologies puissent être effectivement mises en pratique. L'association « Les variétés de demain » s'engage pour une solution pratique, pour une coexistence sûre et pour la liberté de choix en Suisse. Elle est ouverte à des propositions de solutions, y compris de la part des initiateurs de l'initiative pour la protection des denrées alimentaires.

L'association « Les variétés de demain » s'engage pour que la Suisse reste compétitive au niveau international. Notre objectif est que la sélection végétale puisse rapidement contribuer à une production alimentaire respectueuse des ressources.

**Pour toute question :** Dr. Jürg Niklaus, président, téléphone : 044 545 25 00

**Les membres de l'association « Les variétés de demain » sont (par ordre alphabétique) :**

Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales (Swiss-Seed), Berner Bauern Verband, Blueberry Suisse SA, Cl Épeautre, Coopérative Coop, Delley semences et plantes SA, Denner SA, Fédération suisse des betteraviers (FSB), Fédération des coopératives Migros (FCM), Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), Fédération suisse des producteurs de semences (swissem), fenaco société coopérative, Fruit-Union Suisse (FUS), IP-Suisse, Konsumentenforum (kf), Rheintaler Ribelmals, Swisscofel, Swiss Convenience Food Association (scfa), Union maraîchère suisse (UMS), Union Suisse des producteurs de pommes de terre (USPPT).